

SICAV TRESOR

Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba – Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 Avril 2009

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2008.

Elle donne, en conséquence, aux Administrateurs quitus entiers et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le capital social qui était de 427.886.557,058 dinars au 31 décembre 2007, est passé à 521.653.672,527 dinars au 31 décembre 2008.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes établit conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales prend acte des conclusions desdits rapports.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition du résultat de l'exercice clos le 31.12.2008, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2008	22.904.795,183
Régularisation du résultat d'exploitation	1.419.361,662
Report à nouveau - Exercice 2007	4.067,418
Résultat distribuable - Exercice 2008	24.328.224,263
Dividendes	24.328.010,080
Report à nouveau - Exercice 2008	214,183

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2008 à **4,670 dinars** net par action et d'affecter le reliquat, soit 214,183 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT, à compter du **14 Avril 2009**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV TRESOR.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2011, le mandat des Administrateurs de la société suivants :

Monsieur Sahbi BEN AISSA

La Financière de Placement et de Gestion

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, **Monsieur Moez JABEUR**, en tant qu'Administrateur de la société, pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2011.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2008, à 4.000 dinars.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.